

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Modification du tableau des
effectifs

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
M. CUSMANO Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
Mme BODILSEN Procuration à Mme ANGELO
Mme BOEHM Procuration à Mme BERRA
Mme BONNET-CHAMBON Procuration à M. ZUILI
Mme PHILIPPON

Absent :

M. RAUMEL
M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Joël GALLIMIDI

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 1 OCT. 2025

Publiée le : - 1 OCT. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 1 OCT. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.

Anne-Maria SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°2

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2025,

Vu la vacance d'emploi publiée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne sur les postes suscités,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du 9 septembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme DAUBELCOUR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

CRÉE :

FILIERE TECHNIQUE

2 postes sur le grade d'adjoint technique à temps complet, sur la fonction de jardinier

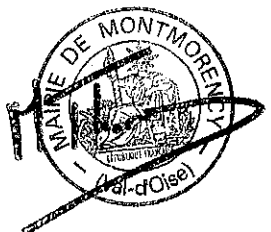
La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois et grades correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

Les emplois créés, en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, pourront être occupés par des agents contractuels, titulaires d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recrutés à durée déterminée au vu de l'application des articles L332.14, L332-8 2°, L332-9 et L332-10 du code précité.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Joël GALLIMIDI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency